



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit le 18 octobre, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 05 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

Etaient présents : MM. André LAIGNEL, Mme Diane ZAMMIT, M. Michel BOUGAULT, Mmes Carol LE STRAT, M. Jacques PERSONNE, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Gérard SADOIS, Mme Jane -Marie CANDÉ, M. Éric HERVOUET, Adjoint au Maire, Mme Lucie BARBIER, M. Jean-Charles PAILLARD, Mme Hada BOUZID-GHEZIEL, Mme Marcelle CHAMPAULT, M. Alex COSTANZO, Mme Sophie KRUPA, M. Jean-Pierre TISLER, Mme Valérie GRABOWSKI, M. Didier CHAMPION, Mme Marie Des Neiges CHEZE, M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maires-Adjointes et Conseillers Municipaux ayant donné procurations :

M. Dominique ROULLET a donné procuration à M Jacques PERSONNE,
Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M Éric HERVOUET,
M. Daniel GUIET a donné procuration à M Michel BOUGAULT,
M. Patrick SOIDET a donné procuration à Mme Diane ZAMMIT,
Mme Agnès NADOT a donné procuration à Mme Jane -Marie CANDÉ,
M. Sébastien JACQUET a donné procuration à M André LAIGNEL,
Mme Marie-Madeleine LANGLOIS- JOUAN a donné procuration à Mme Lucie BARBIER,
M. Karim BOUSSABOUA a donné procuration à M Gérard SADOIS,

Absents :

Mme Magali MARTIN, Mme Brigitte BOYELDIEU, M. Régis BONNIN, M. Pierre BOGGIO

M. le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et indique les procurations suivantes :

M. Dominique ROULLET a donné procuration à M Jacques PERSONNE,
Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M Éric HERVOUET,
M. Daniel GUIET a donné procuration à M Michel BOUGAULT,
M. Patrick SOIDET a donné procuration à Mme Diane ZAMMIT,
Mme Agnès NADOT a donné procuration à Mme Jane -Marie CANDÉ,
M. Sébastien JACQUET a donné procuration à M André LAIGNEL,
Mme Marie-Madeleine LANGLOIS- JOUAN a donné procuration à Mme Lucie BARBIER,
M. Karim BOUSSABOUA a donné procuration à M Gérard SADOIS,

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Dossier 1 – Débat d'orientations budgétaires pour 2019

Monsieur le Maire ouvre la discussion sur les grandes orientations des budgets pour 2019.

Ces grandes orientations s'appuient sur les politiques suivantes :

- Une politique efficace de maîtrise des équilibres financiers et fiscaux,
- Une politique permanente de modernisation du patrimoine et des services municipaux

Mme Sabine Renault-Sablanière intervient pour féliciter le Maire de l'excellence de son travail dans la mise en valeur du Musée de l'Hospice Saint-Roch. Le projet de parc de sculptures s'inscrit dans ce projet de valorisation patrimoniale sur fonds publics. Toutefois, elle exprime sa préoccupation concernant les coûts induits du projet : entretien, transport, assurances des œuvres... ces coûts devront tenir des contraintes financières de la collectivité locale. Aussi, elle s'interroge sur la hiérarchie des priorités municipales alors que d'autres besoins sont à considérer : la sécurité, l'éducation et l'animation dans les quartiers...

M. le Maire lui répond que ce projet de parc de sculptures fait partie intégrante des 75 engagements du programme municipal approuvé lors des élections de 2014. L'ensemble des charges de l'opération sont absorbables par le budget sans hausse des impôts. Il rappelle que les orientations budgétaires pour 2019 privilégient outre cette stabilité fiscale, l'autofinancement intégral des investissements du budget de la ville, sans emprunt alors que la dette est déjà à 0 depuis plusieurs années.

Il souligne que le Musée est le premier vecteur de tourisme de la Ville avec ses diverses retombées économiques. Le projet de parc s'inscrit dans la politique d'enrichissement des collections et de diversification, le Musée étant un outil d'éveil à la culture et la beauté (cf. ateliers en direction des jeunes publics dès la maternelle, nombreuses expositions temporaires...) et du bien vivre ensemble.

S'agissant des autres priorités évoquées (sécurité, quartiers...), il précise qu'il s'agit de priorités partagées. Il cite notamment la convention de prévention et de sécurité publique au quotidien récemment conclue avec l'Etat en présence de la gendarmerie et la politique de la Ville et ses actions d'animation mises en œuvre sur les quartiers prioritaires.

Le débat étant clos, il est procédé à un vote sur les orientations budgétaires proposées pour 2019.

Après en avoir délibéré et par 28 voix POUR et 1 abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE, le Conseil Municipal approuve les orientations budgétaires 2019.

Dossier 2 – Décision Modificative Budgétaire (DMB) n°2- Budget Principal 2018 de la Ville

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter une DMB n°2 sur le budget principal 2018 de la Ville.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la DMB n°2 du budget Principal 2018 ci-dessous :

Section d'investissement

Dépenses

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
2183-321	Virement de crédits informatique	-30 000,00
2183-020	Virement de crédits informatique	30 000,00
2313-01	Virement de crédits Relais des Marques	-106 000,00
2135-414-4103	Virement de crédits Relais des Marques	25 000,00
2313-824-130	Virement de crédits Relais des Marques	81 000,00
2315-822-126-8102	Virement de crédits pour le chemin des Proteaux	40 500,00
2135-01	Virement de crédits pour le chemin des Proteaux	-40 500,00
2313-01	Virement de crédits Patinoire	-144 000,00
2313-414-121	Virement de crédits Patinoire	275 000,00
2135-01	Virement de crédits Patinoire	-131 000,00
TOTAL DEPENSES		- €

Recettes

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
1322-322-131	Virement de crédits recettes	-150 000,00
1322-414-121	Virement de crédits recettes	150 000,00
TOTAL RECETTES		- €

Section de fonctionnement

Dépenses

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
6574-40-4201	EAI Athlétisme - Subvention 2018	1 000,00 €
6574-40-4201	Boule d'Or - Subvention pour "Prix de la Ville 2018"	1 100,00 €
60613-01	Virement de crédits - Subvention	-2 100,00 €
617-810-8208	Subvention - Etude pour la mise en valeur de la coulée verte	4 900,00 €
73928-01	Virement de crédits - FPIC	-246 149,00 €
739223-01	Virement de crédits - FPIC	246 149,00 €
611-020-8	Virement de crédits - Destruction nids de Frelons	2 000,00 €
60613-01	Virement de crédits - Destruction nids de Frelons	-2 000,00 €
6218-020	Virement de crédits - Charges de personnel	35 000,00 €
64111-020	Virement de crédits - Charges de personnel	-35 000,00 €
TOTAL DEPENSES		4 900,00 €

Recettes

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
7472-810-8208	Subvention - Etude pour la mise en valeur de la coulée verte	4 900,00 €
7328-01-001	Virement de crédits - FPIC	-57 574,00 €
73223-01-001	Virement de crédits - FPIC	57 574,00 €
TOTAL RECETTES		4 900,00 €

Dossier 3 – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCPI

M le Maire sollicite l'assemblée pour une prise de parole afin de débattre sur le projet de PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du PLUi de la CCPI.

Le Conseil de Communauté a débattu le 29 juin 2018 favorablement sur le projet de PADD du SCoT et du PLUi de la CCPI.

Les documents d'urbanisme ont été présentés à l'ensemble des élus des communes de la CCPI et des habitants lors des réunions publiques du 22 septembre 2018 qui se sont tenues salle Guilpin à Issoudun. Le PADD du PLUi a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil avec la convocation.

A ce stade de la procédure, le Conseil Municipal est invité à débattre sur le projet de PADD du PLUi de la CCPI.

Mme Renault-Sablanière évoque la nécessité d'une ouverture géographique sur d'autres expériences de ville durable menées par des collectivités. Elle souhaite rencontrer le Maire pour lui communiquer des propositions.

M le Maire répond positivement à sa demande.

M le Maire prend acte qu'aucune remarque particulière n'est formulée sur la présentation du PADD du PLUi dans le cadre du débat sans vote sur les orientations générales du PADD.

Dossier 4 – Rapport d'activité 2017 de la CCPI

M le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité 2017 de la CCPI et de la communication périodique sur les projets et activités de la CCPI conformément au Code Général des Collectivités.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Dossier 5 – Avenants 2019 aux conventions de mise à disposition des services communaux auprès de la CCPI et la convention de services communs avec la Ville d'Issoudun

M le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les avenants suivants entre la Ville d'Issoudun et la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun (CCPI) :

- L'avenant 2019 relatif à la mise à disposition partielle des services communaux auprès de la CCPI dans le cadre de ses compétences,
- Un avenant n°3 à la convention relative aux services communs entre la Ville d'Issoudun et la CCPI conformément au schéma de mutualisation

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les avenants précités et en autorise la signature.

Dossier 6 – Report du transfert de la compétence « eau et assainissement » pour les communautés de communes

La loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes prévoit que les communes membres des communautés de communes qui n'exerçaient pas au 5 août 2018, les compétences « eau ou assainissement » à titre optionnel ou facultatif, peuvent délibérer sur le report de la date du transfert de l'une ou de ces deux compétences en 2026. Le Maire indique que les communes ont jusqu'au 30 juin 2019 pour délibérer sur le report du transfert de compétences. Il précise que le report du transfert de compétence ne peut être décidé que si 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population intercommunale ont délibéré en ce sens.

M le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le report du transfert de la compétence jusqu'en 2026 et précise que la CCPI lors de son Conseil de communauté d'octobre a délibéré sur le report de transfert de la compétence eau et assainissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal, approuve cette demande de report de transfert de cette compétence.

Dossier 7 - Rapport d'activité annuel de la SEM Energies Renouvelables (SEMER) – Année 2017

M le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité 2017 de la SEMER conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Renault-Sablionière considère que le développement de l'éolien touche à sa fin sur le territoire local avec une saturation visuelle évidente.

M. le Maire partage sa position précisant que l'objet social de la SEMER concerne tous types d'énergie renouvelable.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Dossier 8 – Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Créer, à compter du **1^{er} novembre 2018**, un poste d'Attaché territorial hors classe,
- Supprimer, à compter du **1^{er} décembre 2018**, le poste de Directeur territorial,
- Diminuer la quotité de travail d'un agent, à sa demande, comme suit :

Situation actuelle	Quotité	Situation modifiée	Quotité
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	6h30, soit 32,5 %	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	4h30, soit 22,5 %
Pour information, le temps complet est de 20 heures pour ce cadre d'emplois			

- Recréer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 2 heures hebdomadaires,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette double modification.

Dossier 9 – Elections professionnelles

Ces élections ont pour objet d'élire les représentants du personnel aux 3 instances, que sont les Commissions Administratives Paritaires (pour les agents titulaires de catégorie A, B et C), les Commissions Consultatives Paritaires (pour les agents contractuels de catégorie A, B et C) et le Comité Technique.

Le Centre de Gestion (CDG) de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre prenant en charge les élections aux CAP (car Issoudun et le CMAS comptent moins de 350 agents) et aux CCP, seule celle au Comité technique sera organisée par la ville. Pour mémoire, les agents de la CCPI votent auprès du CDG.

Au 1^{er} janvier 2018, la Ville d'Issoudun et le CMAS comptaient 259 agents, dont 45 % de femmes, ce qui implique que les listes électorales devront répercuter ce ratio dans leur composition.

Par ailleurs, il a été décidé pour le scrutin de 2018, de reconduire différentes mesures arrêtées en 2014 :

- le bureau de vote sera ouvert de 9 à 16 heures,
- le nombre de représentants de la collectivité et du personnel au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) demeure fixé également à 4,
- l'avis des représentants de la collectivité est toujours requis.

Tous ces points figurent dans un protocole, qui dans le cadre du dialogue social, sera signé par le Maire et les organisations syndicales (CFDT, CGT et FO).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Dossier 10 – Autorisation de signature du Marché d'extension du Musée de l'Hospice Saint-Roch par la création d'un parc de sculptures

M. le Maire indique qu'ont été jugées comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : VRD : SAS SETEC (36130 DIORS) pour un montant de 234 857.70 € HT,
- Lot n°2 : Paysages plantations : SAS TARVEL (18000 BOURGES) pour un montant de 95 365.28 € HT,
- Lot n°3 : Eclairage : SA SEGEC (36400 LA CHATRE) pour un montant de 71 985.50 € HT,

Soit un total HT de 402 208.48 €

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, à signer le marché à procédure adaptée d'extension du Musée par la création d'un parc de sculptures.

Après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 1 abstention (Mme Renault-Sablionière), le Conseil Municipal approuve la signature par le Maire du Marché d'extension du musée.

Dossier 11 – Autorisation du Maire à signer des avenants pour le marché de rénovation de reconversion d'une ancienne friche commerciale communale (ex. Relais des Marques)

M. le Maire indique qu'il y a lieu d'autoriser après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, la signature d'un avenant de moins-value de 6 687€ HT au lot 8 « électricité / courants faibles » et d'un avenant de plus-value de 1 829,95€ au lot 1 « Démolition - Gros œuvre –VRD ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la signature de ces avenants.

Dossier 12 – Opération de modernisation de la Patinoire d'Issoudun – dispositions diverses

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager une procédure adaptée pour la rénovation de la Patinoire, et à signer les marchés qui en découleront pour un montant de travaux estimé à 1 452 000 € HT.

Il s'agit également de l'autoriser à déposer la demande de permis de construire nécessaire à l'opération envisagée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M le Maire à engager une procédure adaptée pour l'opération de modernisation de la patinoire d'Issoudun, à signer les marchés qui en découleront et à déposer la demande de permis de construire.

Dossier 13 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – versement d'aides

● Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'OPAH et du programme « Habiter mieux », la Ville d'Issoudun s'est engagée à majorer l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) octroyée par l'Etat pour les dossiers de travaux de rénovation thermique.

Les bénéficiaires qui réunissent les conditions pour obtenir cette prime, peuvent bénéficier d'une somme de 500 € versée par la Ville venant en complément de l'ASE de l'Etat et de la subvention ANAH.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder cette prime de 500 € à :

- M. Sylvain LABELLE demeurant à Issoudun 19 rue des Pinsons

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de cette subvention au bénéficiaire précité et en autorise M. le Maire à signer tous documents permettant ce versement.

● Opération Façades – attribution d'une subvention

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'OPAH, la Ville a engagé une Opération Façades sur son centre-ville pour une durée de cinq ans.

Les propriétaires dont l'immeuble est situé dans le périmètre de l'opération et qui ont bénéficié d'une convention, ayant achevé leurs travaux, acquitté les factures et reçu l'attestation de conformité du PACT de l'Indre, peuvent recevoir une subvention de 30 % de leurs travaux (plafonnée à 4 500 €).

Dans ce dispositif, M. Le Maire propose de verser à :

- M. Bernard RESSE (convention du 13/01/2016 : façade 10 rue Marmouse à Issoudun) peut bénéficier d'une subvention de 2 692,00 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de cette subvention au bénéficiaire précité et en autorise M. le Maire à signer tous documents permettant ce versement.

Dossier 14 – Lotissement de la Vallée de BRELY – Vente d'un lot

M le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente d'1 lot:

- **Lot n° 9** cadastré section BE n° 591 d'une superficie de 524 m², à Mme Nelly DEBRAIS, moyennant le prix de 20 525,08€ hors taxes et frais à la charge de l'acquéreur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente du lot précité au prix indiqué.

Dossier 15 – Déclassement et aliénation d'une partie de domaine public

M. le Maire indique que la Commune souhaite vendre à l'OPAC de l'Indre une partie de domaine public d'environ 300 m² proche de la rue de Franche Comté pour la construction d'un bâtiment dédié à l'épicerie issoldunoise solidaire (EPIS).

Toute partie de domaine public devant être déclassée préalablement à son aliénation, la procédure de déclassement est précédée d'une enquête publique à l'issue de laquelle le Conseil Municipal se prononce.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de cette procédure.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le lancement de cette procédure de déclassement et d'aliénation d'une partie de domaine public.

Dossier 16 – Demande d'autorisation unique pour l'exploitation d'un méthaniseur à Limoges et demande de valorisation agricole des digestats – Avis du Conseil Municipal

La SARL Centrale Biogaz de la Ribière a déposé un dossier de demande d'autorisation unique en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune de Limoges et d'être autorisée à valoriser en épandage des digestats issus du processus de méthanisation sur 45 communes (14 communes de la Haute-Vienne et 31 communes de l'Indre). Cette demande est soumise à enquête publique réglementaire du 19 septembre au 24 octobre 2018 inclus.

Une usine de même type est actuellement à l'étude sur le département de l'Indre afin de valoriser des matières issues de notre territoire. Si l'autorisation est donnée pour le traitement de ces matières provenant de la Haute-Vienne sur les communes de l'Indre, elle réduira les capacités d'épandage pour un projet porté localement, source d'emplois et de revenus. Sur ce type de dossier, les filières entrantes et sortantes sont d'une importance similaire.

Mme Renault-Sablionière évoque la question de l'approvisionnement en bois de la future chaufferie biomasse. Où sont les sources d'approvisionnement de l'opérateur ?

M. le Maire lui répond que la filière bois régionale est privilégiée dans les engagements pris par le groupement titulaire du marché avec des obligations précises concernant l'origine géographique et la qualité du bois, notamment les plaquettes forestières.

M. le Maire propose à l'assemblée de formuler un avis défavorable à ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Dossier 17 – Convention de partenariat Indre Nature – renaturation de l'ancienne pleupleraie et mise en valeur de la coulée verte du Moulin des Chézeaux – Dispositions diverses

Cette coulée verte, proche du centre-ville d'Issoudun est un atout indéniable pour la Ville. Celle-ci envisage une mise en valeur de ce patrimoine naturel. L'Association Indre Nature se propose d'accompagner la Ville d'Issoudun afin de développer les points suivants :

- renaturation des parcelles communales suite à la coupe des peupliers,
- amélioration de la connaissance naturaliste de la coulée verte,
- mise en valeur du patrimoine naturel pour l'accueil du public,
- mise en place d'une gestion et d'un entretien du site respectueux de l'environnement.

La participation de la Commune d'Issoudun se traduira par le versement à Indre Nature d'une subvention de 6 160,00€ (50% à la signature de la présente convention, 50% à la remise du rapport final).

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville et l'association Indre Nature selon les modalités prédéfinies et en autorise le Maire à signer tous documents permettant ce partenariat.

Dossier 18 –Vœu de soutien à la formation professionnelle de l'AFPA

« NOUS REFUSONS L'INSTAURATION D'UN DÉSERT SUPPLÉMENTAIRE : CELUI DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE »

« Nous tenons à dénoncer, avec force, la suppression annoncée de 5 sites de l'AFPA en région Centre - Val de Loire. L'Indre serait le seul département de la région aussi lourdement impacté en perdant la totalité de cette offre de formation dont celle d'Issoudun.

Attachés à la formation tout au long de la vie, socle de la formation professionnelle, nous, élus locaux issoldunois, exigeons un moratoire quant à cette décision unilatérale de la part de la direction de l'AFPA sur demande du gouvernement.

Partenaires de l'AFPA depuis la création du site FORMAPOLE d'Issoudun, nous exigeons en urgence qu'un dialogue s'engage quant au maintien de l'offre des formations à Issoudun.

Nos communes et notre département ne sont pas des zones périphériques où l'accès aux formations serait banni. Une telle décision brutale de fermeture du site d'Issoudun induirait un impact négatif pour l'économie locale, affaiblirait des décennies de travail pour construire un aménagement du territoire de qualité.

Au moment où ce gouvernement orchestre le démantèlement et la casse de la formation professionnelle avec le risque de suppression du Centre d'Information d'Orientation du bassin de vie d'Issoudun, et les menaces sur les Missions Locales assurant le suivi et l'insertion professionnelle des jeunes jusqu'à 25 ans,

par le vote de ce vœu, nous réaffirmons que l'action publique passe par la proximité des formations à destination des salariés et des demandeurs d'emploi.

Après le désert judiciaire, le désert médical, nous refusons que notre territoire devienne un désert de plus : celui de la formation tout au long de la vie.

Nous appelons les forces vives de notre département et de notre ville : élus, chefs d'entreprises, syndicalistes, stagiaires en formation, citoyens à combattre ce projet ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce vœu.

❖ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 18 octobre 2018 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 25 octobre 2018.

Le Maire,



Handwritten signature of André Laignel in red ink.